

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 19 décembre 2018 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation de l'académie de Lille

La rectrice de région académique,
Rectrice d'académie,
Chancelière des universités

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination de Valérie CABUIL en qualité de rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018 ;
- Vu la proclamation des résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018 et les noms des représentants élus ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation de l'Académie de Lille est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Valérie CABUIL Rectrice de l'Académie de Lille	M. Jérôme COLSON Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Lille
M. Dominique MARTINY Secrétaire Général de l'Académie de Lille	Mme Catherine VANEECLOO Adjointe au DRH de l'Académie
Mme Françoise TERRYN IA-IPR	M. Franck LAURENT IA-IPR
Mme Sandrine BENAFQUIR Proviseure Vie scolaire Académie de Lille	M. Christophe BERGER Proviseur LGT Fénelon LILLE
M. Frédéric BERNARD Proviseur LGT Noordover GRANDE SYNTHÉ	Mme Françoise LOUCHAERT Cheffe du Département des Personnels Enseignants Académie de LILLE

REPRESENTANTS DES PERSONNELS
Classe exceptionnelle

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Edith SORET Collège Vauban CALAIS	Mme Sylvie MORAIS Lycée Hôtelier international LILLE

REPRESENTANTS DES PERSONNELS
Hors classe

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Patrick LOUCHEZ Lycée Châtelet DOUAI	Mme Valérie DETREZ Collège Germinal BIACHE ST VAAST
Mme Anne MYRTA Collège Châtelet DOUAI	Mme Véronique HARNETIAUX LP Allende BETHUNE

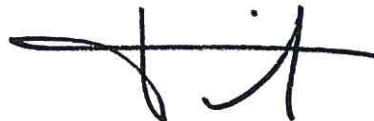
REPRESENTANTS DES PERSONNELS
Classe normale

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Abdelkrim ACHOUR Collège La Morinie SAINT OMER	M. Adrien MARLAIR LP du pays de Saint-Omer SAINT-OMER
Mme Maeva BISMUTH Collège Luther King CALAIS	M. Benjamin LEOPOLDI LP Sévigné TOURCOING

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er janvier 2019.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le **21 DEC. 2018**



Valérie CABUIL